23me Année — N° 5357 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Jeudi 19 Décembre 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE

Cours à terme de 12 h. 57 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	79 70	79 65
Rente 3 0/0.	76 25	76 275
Rente 5 0/0.	112 875	112 85
Italien 5 0/0	75 8	75 90
Turc 5 0/0.	11 875	12 »
Act. Nord d'Espagne .	290 »	290 »
Art. Gaz	1267 50	1265 »
Act. B. de Paris Pays-Bas	715 »	717 50
Act. Mobilier Français.	» »	495 »
Act. Lombards. . . .	147 50	147 50
Act. Autrichiens . . .	552 50	551 25
Act. Mobilier Espagnol.	767 50	770 »
Act. Suez	730 »	731 25
Act. Banque ottom. .	473 75	476 25
Oblig. Egypt. unif. . .	» »	247 50
Act. Foncier France. .	806 25	807 50
Florin d'Autriche. . .	62 3/4	62 80
Act. Saragosse. . . .	» »	370 »
Emprunt Russe 1877. .	86 1/8	86 »
Délégations Suez. . .	» »	637 50
Florins Hongrois. . .	74 7/16	74 55
Espagne extérieur . .	» »	14 1/4
Consolidés.	» »	» »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	18 DÉC.	17 DÉC.
3 0/0	76 45	76 25
3 0/0 amortissable. .	79 75	79 75
4 1/2 0/0	107 10	107 . .
Emprunts 5 0/0. . . .	112 90	112 70

Service particulier du Journal de Roubaix	18 DÉC.	17 DÉC.
Act. Banque de France.	3125 00	3125 00
» Société générale. .	477 00	477 00
» Crédit fonc. de France	803 00	807 00
» Chemins autrichiens.	551 00	551 00
» Lyon.	1076 60	1077 00
» Est	675 00	675 00
» Ouest	751 00	756 00
» Nord.	1390 00	1387 00
» Midi.	855 00	856 00
» Suez.	732 00	731 00
6 % Péruvien	13718	00 00
Act. Banq. ottomane (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottomane (nou.)	473 00	476 00
Londres court. . . .	25 32 50	25 32 50
Crédit Mobilier (act. nouv.)	493 00	493 00
Turc.	11 82	11 77

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 18 décembre.
Change sur Londres, 4.82 50; change sur Paris, 5,20 50, 100
Café good fair, (la livre) 14 »/», 14 1/4.
Café good Cargoes, (la livre) 14 3,4, 15 »/». Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 18 décembre
Ventes 500 b. Marché calme.
Liverpool, 18 décembre
Ventes 8,000 b. Marché languissant.
New-York, 18 décembre.
New-York, 8 7.8.
Recettes 112 000 b.
New Orleans low middling 6 6 »/».
Savannah » » 6 3 1/2.

ROUBAIX, le 18 DECEMBRE 1878

Bulletin du jour

La question de la disgrâce de M. Dareste, ancien recteur de l'Académie de Lyon, est venue, hier, à la tribune du Sénat.

M. de Mongolfier a établi en peu de mots, pièces en mains, que la conduite de M. Dareste était en parfait accord avec les résolutions du gouvernement lui-même et des doyens de 5 Facultés. Quelle est donc la justification de la mesure prise par M. Bardoux contre M. Dareste? M. le ministre de l'Instruction publique a déclaré qu'il n'a subi aucune pression ni par la manifestation des étudiants, ni par les instances et les rapports du préfet. Mais dans l'exposé fort obscur des faits qui ont amené la mise en disponibilité du recteur, M. le ministre a été forcé de constater : 1° que les sénateurs et députés du Rhône, 2° que M. le préfet Berger, l'ont assailli de leurs plaintes contre M. Dareste C'est donc par raison d'intérêt pour le rétablissement de l'harmonie entre l'autorité académique et l'autorité représentative et administrative, qu'il a cru de son devoir, lui, ministre, de couper court au différend, en mettant M. Dareste en disponibilité. M Lucien Brun est venu jeter le jour dans ce débat, et faire bonne justice des prétendus arguments du ministre.

Il a rappelé que 250 à 300 étudiants ont hué, sifflé leur recteur et 3 de leurs doyens. Le préfet de Lyon a reçu dans son cabinet les manifestants et les a encouragés à lui apporter leurs doléances contre leur recteur. La ville a été troublée avec la *complicité du pouvoir* et, quelques jours apres, M. le ministre de l'Instruction publique sacrifiait M. Dareste et donnait raison au préfet et aux perturbateurs.

Le mérite, le caractère, le talent de M. Dareste, son dévouement à l'Université sont reconnus par le ministre lui-même, mais le préfet aurait dit : je vous débarrasserai de M. Dareste ! Et le ministre s'est fait l'instrument des passions du préfet Or, pour elle, le gouvernement a sacrifié les droits de la conscience catholique ; il a livré à l'émeute des élèves, l'autorité de leurs maîtres.

M. Bardoux a tenté une seconde fois de justifier le gouvernement. Mais M. Lucien Brun a renvoyé le ministre à son banc, convaincu de défaillance et de palinodie.

M. de Belcastel a développé son amendement pour le rétablissement du crédit des desservants. Il a obtenu gain de cause par 159 voix, contre 112 soit 47 voix de majorité. Le Sénat a rétabli le crédit ; il s'est aussi montré favorable à une augmentation de traitement en faveur des pasteurs protestants et des rabbins.

Voilà qui va nécessiter le retour des Chambres et qui peut fort bien changer en orage le temps simplement nuageux que l'on prévoyait d'ici au 15 janvier.

La grande nouvelle du jour est le démenti officiel du prétendu projet de traité que l'Angleterre était en train de négocier avec la Porte et qui depuis avait si profondément ému le monde diplomatique. D'après les versions publiées par les feuilles les plus autorisées, cette nouvelle invention aurait eu une portée bien autrement considérable que celle du 4 juin en vertu de laquelle l'île de Chypre a été cédée en toute propriété à la Grande-Bretagne. Il s'agissait d'abord d'un emprunt de 500 millions de francs qu'aurait fait la Porte sous la garantie de l'Agleterre. En échange de cette garantie, le cabinet de Londres demandait à la Turquie la cession du port d'Alexandrie, sur les côtes de la Syrie, du port de Mersino, sur la côte de Silicie et même de l'île de Tenedos qui commande les Dardanelles.

L'importance capitale de ces points stratégiques dont on annonçait l'abandon à l'Angleterre, explique l'immense sensation que le bruit de ce nouveau traité avait causé dans toute la presse européenne. Or, toutes les affirmations qui se sont produites à cet égard et tous les commentaires auxquels ils avaient donné lieu tombent naturellement devant les déclarations faites à la Chambre des Communes par le chancelier de l'Echiquier, sir Stafford Northcote.

D'après les déclarations des ministres de la Reine, aucune négociation n'est entamée entre la Turquie et l'Angleterre en vue des cessions territoriales dont il a été question dans les journaux. Sir Stafford Northcote a opposé à toutes ces rumeurs le plus formel démenti.

Devant ce désaveu si catégorique, il n'y a plus à insister. Il faut se féliciter dans l'intérêt de la paix européenne qu'il n'y ait absolument rien de fondé dans les bruits alarmants qui avaient pris depuis trois jours une si grande consistance et dont la confirmation aurait très certainement engendré des complications redoutables qu'il aurait été difficile de conjurer en l'état d'antagonisme des puissances directement engagées dans le conflit oriental.

UNE PROTESTATION

M. le Président du tribunal de Quimperlé nous demande la publication de la lettre suivante qu'il adresse à M. le président de la Chambre des députés :

Quimperlé, le 15 décembre 1878.

En ma qualité de président du tribunal civil de Quimperlé, j'ai l'honneur de vous envoyer ma protestation au sujet des faits scandaleux qui se sont passés à la séance de la Chambre des députés du 6 décembre, lors de la discussion de l'élection de M Corentin-Guyho, député de Quimperlé, élection dont M. Develle était rapporteur.

Ces faits sont de la plus haute gravité; je les résume aussi succinctement que possible :

1° M. Develle, rapporteur, a audacieusement trompé la Chambre lorsqu'il a dit que plusieurs des magistrats du tribunal de Quimperlé avaient signé une protestation en faveur de M. Lorois. Rien, absolument rien, ne saurait excuser une pareille affirmation de la part du rapporteur d'une élection puisque toutes les pièces du dossier sont entre ses mains, qu'il les a toutes lues et étudiées ;

2° M. Develle a audacieusement trompé la Chambre en lui faisant une lecture infidèle de trois considérants de jugements du tribunal de Quimperlé.

Dans le premier considérant, les mots mis en italique et soulignés dans la minute, afin de bien préciser l'intention du tribunal, n'ont point été indiqués par M. le rapporteur ; la forme matérielle du considérant est complètement faussée.

Le deuxième texte cité n'est qu'un lambeau de considérant tronqué à dessein, afin de faire dire au tribunal ce qu'il n'a jamais dit.

Le troisième considérant est rendu inintelligible par la substitution plusieurs fois répétée d'un mot impropre à celui qui était toute la base du raisonnement ;

3° Corentin-Guyho a audacieusement trompé la Chambre en affirmant, par deux fois, que les jugements dont sont tirés les considérants reproduits ont été réformés par la cour de Rennes alors qu'ils ont été confirmés.

Il n'y a pas à s'y méprendre, monsieur le président, on a voulu discréditer un tribunal dont on n'avait pu faire un instrument de vengeances politiques. On a cru y parvenir par le mensonge et la publication à l'*Officiel* de textes falsifiés.

J'accomplis un devoir d'honnête homme et de magistrat en signalant cette odieuse machination.

Dois-je ajouter que la passion et l'aveuglement de la Chambre ont été tels que vous-même, monsieur le président, ne vous êtes point aperçu qu'on a fait appel à votre science de jurisconsulte pour l'autoriser à méconnaître la distinction toute fondamentale entre les délits et les contraventions jusqu'à traiter d'escobarderie le rappel fait incidemment par les juges de la différence qui existe entre le vol et le maraudage?

Le simple exposé de ces faits contient, monsieur le Président, un solennel appel à votre loyauté, à celle de la Chambre ; mais, en attendant, vous comprendrez les motifs qui m'engagent à livrer cette lettre à la publicité.

Veuillez agréer, etc.

A. DE LA SALLE,
Président du tribunal de Quimperlé.

LA LOTERIE NATIONALE

On nous écrit de Paris :

Les journées d'hier et d'avant-hier ont été exceptionnellement bien remplies au palais de l'Industrie. Plus de 4 000 lots ont été reçus, contrôlés, classés étiquetés.

Parmi ces lots figurait pourtant une grande quantité d'objets en porcelaine et en faïence exigeant des précautions infinies pour leur transport et leur déballage. La cristallerie, la coutellerie, la bimbeloterie, les vêtements étaient également largement représentés. En parcourant la nef du rez-de-chaussée, nous remarquons plusieurs nouvelles choses assez curieuses : un baromètre métallique de trois mètres de hauteur; un moulin à vapeur russe, estimé 4.000 fr. ; une fort belle grille Louis XIII et une ravissante flotille de petits canots à voiles, bateaux de plaisance ou périssoires, dont nous avons bien compté une quarantaine, et que complète un délicieux petit navire à vapeur long de huit ou dix mètres. En fait de lots originaux, il convient de citer une pieuvre gigantesque pêchée dans la Manche en 1877. Un autre lot, passablement excentrique, est un immense pinceau à barbe, long de 40 centimètres et large en proportion. A moins d'être un géant de la foire, qui pourrait bien avoir idée de se servir d'un pareil instrument? A côté de cela, il faut citer d'énormes boîtes de bonbons, des caisses de fruits confits et même, disons-le, des pâtés de foie gras et des terrines d'alouettes truffées, bien faits pour réjouir les amateurs de bonne chère. A partir de vendredi prochain, on procédera à la réception des 30,000 lots provenant de l'allocation des 850,000 fr. affectés à cet effet.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 17 décembre.

On a remarqué l'espèce de raideur que le président du Sénat a montré, hier, dans le petit incident entre M de Montgolfier et M. Bardoux. Le mot : « Il ne faut pas restreindre les prérogatives du Sénat, » a été dit d'un ton qui a fait lever la tête à tous les ministres présents. Le pauvre M. Bardoux en était visiblement abasourdi.

Les hommes du centre gauche ont tellement peur de déplaire aux radicaux qu'ils sont tous fiers de leur audace, quand, par hasard, ils trouvent une occasion d'énoncer simplement une opinion qui n'est pas celle de leurs alliés. Voici, à cet effet, une petite anecdote que je tiens de source parfaitement sûre :

C'était à la commission du budget, au Sénat, M. Varroy venait de lire son rapport. Vous savez qu'il y a glissé un passage, où, après s'être félicité de la situation financière du pays, il laisse tout à coup entendre assez clairement que telles éventualités pourraient bien se produire qui rendraient cette situation désastreuse. En sortant de la séance, un sénateur du centre gauche était radieux, et s'adressant à un sénateur de la droite. « Eh bien ! s'écrie-t-il, en se frottant les mains, c'est égal vous avez beau dire, *nous avons dit la vérité !* » et il paraissait excessivement fier de ce qu'il regardait comme un véritable acte de courage !

On a reçu de bonnes nouvelles de la campagne électorale sénatoriale dans le Nord. Il paraît qu'un revirement marqué en faveur des conservateurs se produit parmi les délégués classés comme douteux.

Dans le Puy-le-Dôme, où les conservateurs ne présentent personne pour succéder à M. Mège, il y a plusieurs candidats de gauche et aucun ne veut s'engager à se désister, au second tour, en faveur de celui qui aura le plus de voix.

Comme je vous l'avais annoncé, le conseil municipal parisien a émis, samedi, le vœu tendant à la suppression de l'enseignement congréganiste dans toutes les écoles de la ville. Ce vœu est accompagné d'une sommation formelle adressée au préfet d'avoir à y faire droit, sans attendre les vacances d'emplois.

Il sera bien difficile à M. Duval de résister après la jurisprudence administrative inaugurée, en cette matière, par MM. Damarest et consorts.

Qu'est ce que je vous disais ? .. Voici qu'on lit dans plusieurs organes officieux :

« M. Rouland ne sera remplacé qu'après la constitution du bureau des Chambres. »

Lisez: après que le cabinet aura franchi le cap de la rentrée. En cas de tempête, le gouvernement de la Banque peut devenir un excellent port de refuge.

Le bruit qu'on songerait à offrir à M. de Montalivet la succession de M. Rouland n'est pas considéré comme sérieux.

La crise du 16 mai avait valu à la France une perte de 200 millions sur la balance commerciale, c'étaient les gauches qui l'affirmaient....

Le triomphe des gauches nous vaut déjà, cette année, une perte d'un milliard six millions.

La dernière séance du Salon des Œuvres a été honorée de la présence de S. G. Mgr Moreno, évêque de la Basse-Californie, l'illustre prélat des martyrs de la foi, qui a été exilé par le gouvernement du Mexique. M. V. Moreno a raconté à l'Assemblée, ses courses apostoliques dans les villages indiens, abandonnés depuis l'expulsion des Jésuites, la première communion d'un vieillard de cent quatorze ans, la tentative d'assassinat dont le vénérable prélat a été l'objet. Sa grandeur a tracé rapidement l'histoire de ces peuplades édifiantes par leurs vertus et leur constance dans la foi, et il a épanché son cœur d'évêque en parlant de sa préoccupation pour l'avenir de ses chers sauvages.

M. Delair, ingénieur, ancien élève de l'Ecole polytechnique et secrétaire du congrès géologique international, a pris ensuite la parole. Dans un langage brillant et élevé, il a caractérisé les tendances spiritualistes de l'école geologique française. Les étrangers qui nous ont vaincus ailleurs, n'ont point triomphé de notre bon sens et de notre science. M. Delair a particulièrement insisté sur la formation des montagnes à la surface du globe. Après en avoir discuté les différentes explications, il s'est élevé d'un coup aux plus hautes théories, et a terminé, aux applaudissements universels, par une belle parole du prophète Ezéchiel dans laquelle se résumaient admirablement cette philosophie et cette éloquence. Il serait à souhaiter peut être que ces communications scientifiques fussent moins rares au Salon des Œuvres.

DE SAINT CHÉRON.

(*Autre correspondance*)

Paris, 17 décembre 1878.

On a en France la mauvaise habitude de s'en prendre, à propos de tout, au gouvernement. C'est pourquoi, il est impossible, depuis deux jours, de circuler au milieu des boues parisiennes, sans entendre dire à côté de soi : quel cloaque, quelles rues infectes ! On n'avait jamais vu cela sous aucun gouvernement.

Assurément, nous ne sommes pas suspects d'aimer déraisonnablement la République, mais nous avouons volontiers que nous n'avons jamais songé à la rendre responsable de l'état horrible dans lequel se trouve actuellement Paris. Le service de la voirie fait ce qu'il peut, nous l'espérons et si son personnel n'est pas assez complet c'est au conseil municipal qu'il faut s'en prendre et non pas à la République elle-même qui n'en peut mais.

Nous ferons remarquer en passant, toutefois, que les balayeurs feraient bien de ne pas soigner autant les environs de la Chaussée-d'Antin et de dédaigner les quartiers excentriques ou les électeurs républicains marchent particulièrement à pied. Leurs députés ont des voitures et ne redoutent guère la crotte; on devrait savoir cela, et partant, songer à ceux qui pataugent pour se rendre à leur travail et qui, trop souvent, ont des souliers percés. Enfin, le dégel arrive et il est probable qu'une bonne pluie torrentielle va laver tout cela et empêcher le peuple de Paris de maudire longtemps sa République qui semble au figuré, bien entendu, avoir fait remonter les égouts dans les rues.

L'incident qui s'est passé, hier, au Sénat, à propos des marchands de draps

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 19 Décembre 1878.

— 45 —

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET

XVIII

LES VICTOIRES DE LA FOLLE

(Suite)

— Allons ! Thérèse, reprit-il enfin avec son accent doucereux, nous pouvons nous mettre d'accord. Je vais faire préparer, dans le château, une chambre pour vous et votre fils. On vous y fournira tout ce qui vous sera nécessaire et l'on vous traitera du mieux possible ; vous aurez la liberté d'aller et venir.

— Seulement, personne au monde ne doit savoir à quel titre vous habitez cette maison. Si vous parlez de nos rapports passés, du lien qui nous attache à Jacques, de nos projets d'avenir, nous ne saurions plus demeurer ensemble... Voyons ! me promettez-vous de ne faire aucune allusion à tout cela ? Je vous crois capable de tenir votre parole si vous me la donnez.

— Mais enfin, pourquoi cacherions-nous la vérité ?

— Vous ne comprenez donc pas, Thérèse, que j'ai des ménagements infinis à garder avec ma famille, surtout avec mon fils Hector ? Hector est orgueilleux, violent, jaloux... S'il apprenait, sans préparation, que je vais me remarier, reconnaître Jacques pour mon fils, Dieu sait à quels excès il se laisserait aller... Il a constamment un revolver sur lui... Dans sa colère, il se porterait aux plus terribles extrémités contre nous, et surtout contre ce cher petit Jacques avec lequel il refuserait de partager mon héritage !

Cette fois, le banquier avait frappé juste. Faquinette prit l'alarme.

— Oui, oui, dit elle, ce M Hector est méchant, je le sais... Et vous croyez qu'il oserait attenter à la vie de son frère innocent ?

J'en suis sûr... vous n'avez pas idée combien il est redoutable... Il a déjà tué en duel plusieurs personnes.

— Mon Dieu ! dit la folle, en serrant l'enfant dans ses bras et en l'entourant d'un pan de sa robe comme pour le protéger, s'il allait me tuer mon pauvre petit Jacques !... Mais je le défendrais, moi !... Allons ! nous nous cacherons de M Hector jusqu'à nouvel ordre, puisqu'il le faut On dira que je suis une dame... veuve... qui arrive de Paris avec son fils pour passer quelques jours à Bigny... Vous recevez beaucoup de beaux messieurs et de belles dames ; on me prendra pour une de vos invitées. J'ai l'air comme il faut, et mon fils, avec ses habits roses, a tout à fait l'air d'un prince.

Lovedy ne put retenir un sourire.

— Voilà qui est convenu, reprit-il : eh bien, Thérèse, on va vous conduire à votre chambre, ainsi que votre fils. Hector peut rentrer d'un moment à l'autre et il ne faut pas nous voir ensemble, jusqu'à ce que je lui aie fait entendre raison, ce qui demandera peut-être deux ou trois jours... Jusque-là vous me promettez, vous me jurez de ne révéler à personne ce qui existe entre nous, n'est-ce pas ?

—Je vous le promets, je vous le jure, répliqua Faquinette en prenant tout à coup cette mine madrée que nous lui connaissons ; j'en ai pipé de plus fins que M. Hector !

Lovedy tira le cordon d'une sonnette et Bernardin parut. Son maître lui parla bas quelques instants, en désignant la folle et son prétendu fils. Le domestique ne put cacher son étonnement ; mais, en domestique bien appris, il s'inclina et engagea Faquinette à le suivre.

— Vous voyez, mon cher, lui dit la folle en se rengorgeant, que je suis une dame « de conséquence » ; tâchez donc, désormais, d'avoir pour moi les égards que je mérite !

Et elle se mit en marche d'un pas majestueux.

— Ah ! ça, dit Zizo avec humeur, puisque nous sommes ici chez nous, pourquoi ne me donne-t-on pas du pain et des confitures, avec du vin, comme on me l'a promis ?

Faquinette posa la main sur la bouche du petit gourmand, et, tandis que l'on parcourait les longs corridors du château, afin de gagner une modeste chambre que Lovedy avait assignée pour demeure à ses nouveaux hôtes, Bernardin disait entre ses dents :

— Et voilà une idée ! Bigny est bien décidément une maison de fous !

De son côté, l'ancien banquier, resté seul, s'abandonnait à ses réflexions.

— Que le diable emporte cette Thérèse ! pensait-il ; mais elle était montée et, si je n'avais prudement mis les pouces, elle m'eût jeté dans de cruels embarras... Il y a des moments où elle n'est pas aussi folle que je le voudrais... Quant à ce petit vagabond, qu'elle a ramassé sur les grandes routes, est-il vraiment son fils et le mien ? Ma foi ! je serais tenté de le croire, car il a une ressemblance... Certainement l'enfant de Faquinette n'a pas péri dans l'incendie de la grange ; j'ai vu le procès-verbal dressé par les autorités du pays après l'événement et il serait très-possible... Bah ! qu'importe ! Pour moi, je n'ai plus qu'à tirer mon épingle du feu. Si les choses marchent comme je l'espère, dans trois jours je serai en route pour la Belgique, et on s'arrangera ici comme on pourra... Pourvu que ce satané Hector ne vienne pas déranger mes combinaisons !

Et il se remit à son travail, qui consistait à dissimuler le plus possible à ses nombreux créanciers les valeurs qu'il possédait encore.

Il fut interrompu de nouveau par un facteur du télégraphe, qui lui apportait une dépêche datée de Clamecy. Sans doute cette dépêche contenait une bonne nouvelle, car, après l'avoir lue, il se frotta les mains.

— Bravo ! murmura-t-il ; je réussirai, si l'on m'en laisse le temps.

Il s'était replongé dans l'examen de ses paperasses, quand il entendit sur l'escalier une voix impétueuse et irritée qui ne pouvait appartenir qu'à Hector. C'était Hector, en effet, qui revenait du Moulin Ballard, et Lovedy l'appela dans son cabinet. Le jeune homme entra en rechignant.

— Je suis pressé, mon père, dit-il, et il faut que je change d'habits... Ne voyez-vous pas comme je suis arrangé ?

Hector, en effet, était encore couvert d'une boue verdâtre ; son visage décomposé avait la même teinte et ses cheveux dégouttaient de limon.

— Au fait, d'où diable sors-tu ?

— De la mare du Moulin-Bernard. J'ai voulu frapper un grand coup et tout a manqué par la faute d'un drôle que je trouve sans cesse sur mon chemin.

Il raconta rapidement ce qui venait de se passer entre lui et sa cousine, et exposa comment l'intervention inattendue de Noël avait été cause pour lui d'une humiliation sanglante.

— Tout cela, pourtant, n'était pas trop mal imaginé, reprit le père; et que feras-tu à présent ?

— Je veux tuer ce rustre qui m'a insulté... Je lui ai dit que je consentais à me battre avec lui, et il a accepté le duel... Je le tuerai donc aussi sûrement qu'il fera jour demain !... et cette ingrate et malavisée Adrienne, qui l'aime, déjà, aura occasion de pleurer !

M. de Lovedy secoua la tête.

— Mauvais moyen, dit-il ; si on tue vraiment un homme, on ne le pas sous le cette mort, et tu ne pourras plus épouser Adrienne... Or, il ne faut jamais désespérer du caprice d'une femme... Et puis, as-tu réfléchi, Hector, qu'il ne convient pas de te battre, toi gentilhomme, avec un ouvrier forgeron ? On se moquerait de toi.

— Ce sont là des préjugés d'un autre âge, mon père. Ce Noël me gêne, tous les moyens sont bons pour me débarrasser de lui au plus vite... Quant à Adrienne, je ne sais si maintenant je ne la déteste pas autant que cet homme !

— Allons donc !... colère d'amoureux !.. Ecoute, Hector : tu ne dois pas sacrifier à une ridicule vengeance les graves projets que je médite et dans lesquels tu auras la part. Si je touche les cinq cent mille francs, provenant de la vente de Bigny, nous pouvons nous sauver à l'étranger et commencer, avec cette somme, une fortune nouvelle. Or, je viens de recevoir une dépêche du notaire Perrin qui est en ce moment à Clamecy ; il m'annonce qu'il a vu les banquiers de la ville et qu'il espère mettre demain à ma disposition la somme entière... Tiens, lis toi-même.

Il lui présenta la dépêche qu'on venait d'apporter. Hector y jeta un coup d'œil distrait.

— Fort bien, mon père, répliqua-t-il ; mais qu'y a-t-il là qui doive m'empêcher de châtier cet insolent Noël ?

(*A suivre*).